

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

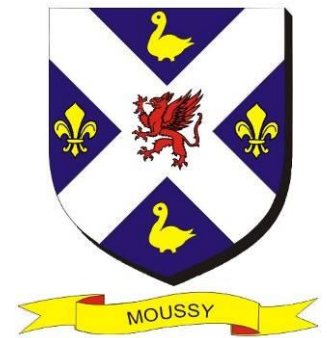
Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14
Courriel : mairie@moussy.fr
Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres
En exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11

SEANCE DU 21 MARS 2026

Date de convocation :
16/03/2026
Date d'affichage :
22/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars à 11 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MM. NICOUD PRUVOST Armelle, M. MONTHILLER Gérard, MME PICARD Séverine, M. QUILLET Didier, MME DE COURCY Cécile, M. HENRY Thierry, MME GOFFETTE Isabelle, M. MADDALENA Eddie, MME THOMASSIN BRANCHU Julie, M. DE DROUÂS Mayeul

Absents :

Secrétaire de séance : MME THOMASSIN BRANCHU Julie

Procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du maire

Vu le code général des collectivités territoriales, l'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mars, à 11 heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des récentes élections municipales du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle de la maison de village - mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Philippe Houdaille, maire sortant, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installé le conseil municipal :

M. Quillet Didier, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Élection du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L2122-8 et L2122-10 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- Philippe HOUDAILLE : 11 voix.

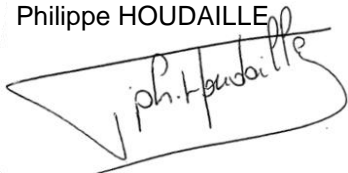
Philippe HOUDAILLE, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire, et a été installé.

Philippe HOUDAILLE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à MOUSSY, le 21/03/2026

Le maire,
Philippe HOUDAILLE



La secrétaire de séance,
Julie THOMASSIN BRANCHU



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20260321-01-VOTEMAIRE-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/03/2026

Publication : 22/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

